

**Jean-Yves SECHERESSE**  
**5ème Adjoint au Maire de Lyon**  
Délégué à la Sécurité, à la Salubrité,  
à la Tranquillité Publique,  
aux Occupations non Commerciales du Domaine Public,  
aux Déplacements et à l'Éclairage Public

Lyon, le 19 juin 2019

**Madame Nathalie PERRIN-GILBERT**  
**Maire du 1<sup>er</sup> arrondissement**

Madame la Maire,

Le conseil territorial du 1<sup>er</sup> arrondissement a souhaité interroger le Maire de Lyon concernant la politique de stationnement dans le secteur du haut des pentes, ou les difficultés pour garer son véhicule semblent être particulièrement importantes.

Pour rappel, la Ville de Lyon a lancé en janvier 2018 une grande réforme de sa politique du stationnement payant qui visait au-delà des enjeux climatiques, plusieurs objectifs fondamentaux :

- Encourager le report modal (notamment vers les modes doux et les transports en commun)
- Permettre un meilleur partage de l'espace public entre tous les usages et modes de déplacement,
- Améliorer la rotation des véhicules,
- Soutenir l'activité des professionnels de l'urgence,
- Fluidifier la circulation automobile (en particulier dans l'hyper centre),
- Faciliter le stationnement court durée des visiteurs,
- Favoriser l'utilisation des parkings et des emplacements privés plutôt que le stationnement en surface pour les longues durées.

Sur le 1<sup>er</sup> arrondissement, l'offre de stationnement règlementé payante est de l'ordre de 2 000 places soit 60% de l'offre totale de stationnement sur tout l'arrondissement.

Quant à la part des vignettes actives du secteur résident sur l'offre de stationnement ouverte à ce dispositif, elle est élevée (93%) mais en diminution par rapport à 2017 (108%) et bien en deca d'autres secteurs. Cela montre donc que le nombre de places payantes ouvertes aux résidents semble actuellement suffisante eu égard au nombre de vignettes actives.

.../...

Les problématiques de stationnement soulevées par les habitants au travers du conseil territorial (nombreuses voitures ventouses, stationnement sur les trottoirs, ..) relèvent ici principalement du domaine du contrôle. Les observations et constats ainsi formulés seront transmis à la police municipale et au service du contrôle et du stationnement pour une vigilance accrue et des passages plus réguliers.

Par ailleurs, je vous informe qu'une expertise sera lancée prochainement à l'échelle de la Ville pour objectiver les besoins d'évolution réglementaire du stationnement (périmètre payant et dispositifs). Les propositions d'extension qui en découleront seront soumises à l'arbitrage du Maire de Lyon. En complément, les services prendront attache avec l'ensemble des mairies d'arrondissement dans le courant du second semestre 2020 pour échanger avec elles sur les souhaits d'évolution du stationnement payant et résidentiel.

Je vous prie d'agréer, Madame la Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Jean-Yves SECHERESSE

